



LISTE DE CONTRÔLE : DÉFENSE ET DEMANDE RECONVENTIONNELLE

ÉTAPES PRÉLIMINAIRES À LA DÉFENSE

- Respecter les délais prescrits par les [Règles de procédure civile](#) (voir la section « Signification et dépôt »).
- Préparer un Avis d'intention de présenter une défense.

La signification et le dépôt d'un Avis d'intention de présenter une défense permettent d'ajouter 10 jours supplémentaires au délai du dépôt de la défense.

AVIS D'INTENTION DE PRÉSENTER UNE DÉFENSE

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

- Déposer et signifier l'Avis d'intention de présenter une défense dans le délai prescrit pour remettre la défense (voir la section Délivrance et Signification).

Une fois l'Avis déposé et signifié, le défendeur bénéficie de dix jours supplémentaires pour remettre la défense.

RÉDACTION DE L'AVIS

TITRE

- Utiliser le [formulaire 4A](#) des [Règles de procédure civile](#).
- Inscrire le numéro de dossier de la Cour contenu dans la Déclaration.
- Inscrire le nom complet de la partie qui introduit l'action et l'indiquer en tant que demandeur.

- Inscrire le nom complet de la partie à qui la réclamation est faite et l'indiquer en tant que défendeur.
- Inscrire à quel titre une personne agit lorsqu'elle le fait pour le compte d'une autre (*p. ex.* Tuteur à l'instance).

CORPS DE L'AVIS

- Utiliser le [formulaire 18B](#) des [Règles de procédure civile](#).
- Intituler le document « AVIS D'INTENTION DE PRÉSENTER UNE DÉFENSE ».
- Inclure la phrase suivante : Le défendeur a l'intention de contester l'action.
- Indiquer la date à gauche.
- Indiquer à droite le nom et les coordonnées de l'avocat du Défendeur ou du Défendeur lui-même s'il n'est pas représenté.
- Indiquer le nom et les coordonnées de l'avocat du Demandeur ou du Demandeur lui-même s'il n'est pas représenté.

FEUILLE ARRIÈRE

- Utiliser le [formulaire 4C](#) des [Règles de procédure civile](#) pour préparer la feuille arrière.
- Inscrire l'intitulé abrégé de l'instance (*p. ex.* John Doe et al [demandeur] — et — Jane Doe et al. [défendeur]).
- Indiquer les termes suivants en une seule colonne dans la section droite du formulaire :

Pour le « nom du tribunal », insérer :

- « Ontario »
- « Cour supérieure de justice »

Pour le « lieu », insérer :

- La ville où l'action est intentée

Pour l'intitulé du document, insérer :

- Déclaration
- Inscrire les coordonnées et le numéro de barre de l'avocat qui introduit la Déclaration. Si la partie demanderesse n'est pas représentée, inscrire ses coordonnées personnelles.

DÉLIVRANCE ET SIGNIFICATION

- Signifier et déposer au greffe avec l’Affidavit de signification ([formulaire 16B](#)) dans les 20 jours de la signification de la Déclaration si le défendeur a reçu signification en Ontario, dans les 40 jours ailleurs au Canada ou aux États-Unis et 60 jours ailleurs dans le monde ou avant d’avoir été noté en défaut. Le défendeur dispose de dix jours additionnels dans le cas où un Avis d’intention de présenter une défense a été déposé.
- Acquitter les frais de dépôt.

DÉFENSE

TITRE

- Utiliser le [formulaire 4A](#) des [Règles de procédure civile](#).
- Inscrire le numéro de dossier de la Cour contenu dans la Déclaration.
- Inscrire le nom complet de la partie qui introduit l’action et l’indiquer en tant que demandeur.
- Inscrire le nom complet de la partie à qui la réclamation est faite et l’indiquer en tant que défendeur.
- Inscrire à quel titre une personne agit lorsqu’elle le fait pour le compte d’une autre (*p. ex.* Tuteur à l’instance).
- Intituler le document « Défense », ou « Défense et demande reconventionnelle », si le défendeur intente une demande reconventionnelle contre le demandeur.

CORPS DE LA DÉFENSE

- Utiliser le [formulaire 18A](#) des [Règles de procédure civile](#).
- Identifier dans le premier paragraphe les allégations contenues dans la Déclaration dont le Défendeur reconnaît la véracité.
- Identifier dans le deuxième paragraphe les allégations contenues dans la Déclaration dont le Défendeur nie la véracité.
- Identifier dans le troisième paragraphe les allégations contenues dans la Déclaration dont le Défendeur n’a pas connaissance.
- Indiquer sous forme de dispositions distinctes et numérotées consécutivement chaque allégation de fait pertinente à l’appui de la défense.
- S’assurer de ne pas simplement nier les allégations, mais de donner la version des faits du défendeur et les moyens de défense sur lesquels ce dernier entend se fonder pour réfuter les éléments de la cause d’action contenus dans la déclaration.

DANS LE CAS D'UNE DÉFENSE ET DEMANDE RENCONVENTIONNELLE, SUIVRE LES ÉTAPES ADDITIONNELLES SUIVANTES :

- Utiliser le [formulaire 27A](#) des [Règles de procédure civile](#) si le défendeur reconventionnel est déjà parti à l'action principale.
- Inscrire l'intitulé « Demande reconventionnelle » sous le dernier paragraphe de la Défense.
- Dans un même paragraphe, indiquer le nom du défendeur qui fait la demande reconventionnelle s'il y a plus d'un défendeur en cause et la mesure de redressement précise demandée.
- Indiquer sous forme de dispositions distinctes et numérotées consécutivement, chaque allégation de fait pertinente à l'appui de la demande reconventionnelle.
- Indiquer à quel titre le défendeur reconventionnel est poursuivi s'il l'est à un autre titre que celui auquel il est déjà parti à l'action principale.
- Indiquer la date et le nom et les coordonnées de l'avocat du Défendeur (demandeur reconventionnel) ou du Défendeur s'il n'est pas représenté.
- Indiquer le nom et les coordonnées de l'avocat du Défendeur reconventionnel (demandeur à l'action principale) ou du Défendeur reconventionnel s'il n'est pas représenté.

FEUILLE ARRIÈRE

Voir la section « feuille arrière » de l'avis d'intention de présenter une défense ci-haut.

SIGNIFICATION ET DÉPÔT

Voir la section « signification et dépôt » de l'avis d'intention de présenter une défense ci-haut.

DÉLIVRANCE : DEMANDE RECONVENTIONNELLE CONTRE LE DEMANDEUR

- Faire délivrer la Défense et la Demande reconventionnelle dans les 20 jours de la signification de la Déclaration si la signification se fera en Ontario, dans les 40 jours ailleurs au Canada ou aux États-Unis et 60 jours ailleurs dans le monde.
- Acquitter les frais de délivrance.
- Signifier à la personne ou selon un autre mode de signification direct et déposer l'Affidavit de signification ([formulaire 16B](#)).

Avertissement : La présente liste de contrôle est un outil pour appuyer les juristes qui pratiquent le droit en français en Ontario. Les renseignements qui y figurent ne sont pas exhaustifs. Jurisource.ca et l'AJEFO n'assument aucune responsabilité en ce qui concerne l'exactitude ou la fiabilité des renseignements.